

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2296

présenté par

M. Aviragnet, M. Vallaud, M. Faure, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Santiago,
Mme Untermaier, M. Leseul, Mme Tolmont, Mme Jourdan, Mme Laurence Dumont,
Mme Rabault, Mme Biémouret, Mme Battistel et M. Naillet

ARTICLE 45

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 98,9 »

le montant :

« 97,9 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la seconde colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 92,3 »

le montant :

« 93,3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement d'appel visant à rappeler au gouvernement la nécessité d'ouvrir des lits supplémentaires à l'hôpital.

S'il est vrai que l'ONDAM pour 2021 affiche une progression de 3,5%, ce qui est relativement plus important que les années précédentes, il apparait que cette progression ne permet pas de répondre

correctement aux attentes de l'hôpital. En effet, cette progression est liée d'une part au Ségur et d'autre part à l'achat de tests et de matériel pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Il est nécessaire d'ouvrir des lits supplémentaires et de recruter du personnel soignant pour faire face à l'engorgement des hôpitaux et plus particulièrement des services de réanimation.

Puisque le taux d'engorgement des hôpitaux entraîne des mesures privatives de nos libertés, il semble indispensable de mettre les moyens là où nos faiblesses sont identifiées, à savoir le manque de places en réanimation.

Tel est l'objet du présent amendement.